

DEMANDE D'AUTORISATION OU DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX SUR MONUMENTS HISTORIQUES DEMANDE DE SUBVENTION POUR ÉTUDE OU TRAVAUX

Nature du bien¹

- Immeuble ou partie d'immeuble classé ² Objet mobilier classé Orgue classé en totalité ou en partie
 Immeuble ou partie d'immeuble inscrit ³ Objet mobilier inscrit Orgue inscrit en totalité ou en partie

Nature des interventions

- Études Travaux Détachement d'un effet mobilier attaché à perpétuelle demeure sur immeuble classé ou inscrit
 Constructions et installations temporaires de plus de 20 m² et d'une durée supérieure à un mois sur un terrain classé

Demande de subvention⁴ Non Oui

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

Vous souhaitez réaliser des travaux de restauration, de réparation ou de modification sur un monument historique classé ou inscrit, que celui-ci soit un immeuble, un objet mobilier ou un orgue.
ou
Vous souhaitez faire une demande de subvention au titre d'études ou de travaux de quelque nature que ce soit sur un monument historique.

Cadre réservé à l'administration

code Dpt Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue
le :

1. Demandeur ou déclarant

1.1. Identité du demandeur ou du déclarant

Vous êtes un particulier : Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Date de naissance : / /

Vous êtes une personne morale :

Dénomination : Raison sociale :

N° SIRET ou RNA : Catégorie juridique (code APE) :

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom : Prénom :

J'accepte de recevoir par courriel les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante⁵ : @

1.2. Coordonnées du demandeur ou du déclarant

Adresse : Numéro : Voie :

Lieu-dit : Localité : Pays :

Code postal : BP : Cedex : Téléphone :

1 Voir les notices informatives : Cerfa n° 52039#02 pour les immeubles, Cerfa n° 52040#02 pour les objets mobiliers, Cerfa n° 52042#02 pour les orgues.
2 Pour les travaux sur immeuble ou partie d'immeuble classé, la présente demande d'autorisation vaut saisine au titre de l'archéologie préventive en application de l'article R. 523-10 du code du patrimoine.
3 Uniquement les interventions sur immeuble inscrit dispensées de formalité au titre du code de l'urbanisme (déclaration spéciale prévue aux articles L. 621-27 et R. 621-60 du code du patrimoine).
4 Voir la notice informative Cerfa n° 52041#02 relative aux subventions.
5 La date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

2. Propriétaire (s'il n'est pas le demandeur ou le déclarant)

Particulier Personne morale Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Dénomination de l'organisme (personne morale) :

N° SIRET ou RNA : Catégorie juridique (code APE) : Raison sociale :

Adresse : Numéro : Voie :

Lieu-dit : Localité : Pays :

Code postal : BP : Cedex : Téléphone :

J'accepte de recevoir par courriel les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante⁵ : @

3. Désignation du monument historique

Appellation / dénomination :

Type de protection : classé inscrit classé et inscrit

Élément(s) protégé(s) :

Référence Mérimée⁶ (immeuble) ou référence Palissy⁷ (objet mobilier) :

Nature de la propriété : privée publique privée et publique

4. Localisation de l'immeuble protégé ou de l'immeuble abritant l'objet mobilier ou l'orgue protégé

Dénomination de l'immeuble :

Numéro : Voie :

Lieu-dit : Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Références cadastrales (section et n° de la ou des parcelles) :

Superficie en m² de la ou des parcelles pour les travaux sur immeuble :

5. Présentation synthétique du projet

Intitulé de l'opération :

Justification, nature et description des interventions⁸ :

⁶ La base de données Mérimée est accessible sur <https://www.pop.culture.gouv.fr> ou un extrait peut être fourni si nécessaire par la direction régionale des affaires culturelles.

⁷ La base de données Palissy est accessible sur <https://www.pop.culture.gouv.fr> ou un extrait peut être fourni si nécessaire par la direction régionale des affaires culturelles ou le conservateur des antiquités et objets d'art.

⁸ Pour plus d'informations, reportez-vous aux différentes notices informatives : Cerfa n° [52039#02](#) pour les immeubles, Cerfa n° [52040#02](#) pour les objets mobiliers, Cerfa n° [52042#02](#) pour les orgues.

6. Travaux sur l'immeuble

6.1. Catégorie des travaux prévus

- | | |
|--|---|
| 1 <input type="checkbox"/> Fondations, sous-sol | 8 <input type="checkbox"/> Voirie et réseaux divers |
| 2 <input type="checkbox"/> Structure, maçonnerie, gros-œuvre | 9 <input type="checkbox"/> Affouillements ou exhaussements ⁹ |
| 3 <input type="checkbox"/> Parements, enduits, restauration de façades | 10 <input type="checkbox"/> Sculptures |
| 4 <input type="checkbox"/> Charpente, couverture | 11 <input type="checkbox"/> Parcs, jardins et bois |
| 5 <input type="checkbox"/> Menuiseries, métallerie, vitraux | 12 <input type="checkbox"/> Autres, préciser : |
| 6 <input type="checkbox"/> Cloisons, revêtements intérieurs, décors | |
| 7 <input type="checkbox"/> Équipements techniques, sécurité, sureté, accessibilité | |

6.2. Destination des bâtiments (surfaces de plancher en m²)¹⁰

| Destinations ¹¹ | Sous-destinations ¹² | Surface existante avant travaux (A) | Surface créée ¹³ (B) | Surface créée par changement de destination ¹⁴ ou de sous-destination ¹⁵ (C) | Surface supprimée ¹⁶ (D) | Surface supprimée par changement de destination ou de sous-destination (E) | Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E) |
|---|--|-------------------------------------|---------------------------------|--|-------------------------------------|--|--|
| Exploitation agricole et forestière | Exploitation agricole | | | | | | |
| | Exploitation forestière | | | | | | |
| Habitation | Logement | | | | | | |
| | Hébergement | | | | | | |
| Commerce et activité de service | Artisanat et commerce de détail | | | | | | |
| | Restauration | | | | | | |
| | Commerce de gros | | | | | | |
| | Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle | | | | | | |
| | Hébergement hôtelier et touristique | | | | | | |
| | Cinéma | | | | | | |
| Équipements d'intérêt collectif et services publics | Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés | | | | | | |
| | Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés | | | | | | |
| | Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale | | | | | | |
| | Salles d'art et de spectacles | | | | | | |
| | Équipements sportifs | | | | | | |
| | Autres équipements recevant du public | | | | | | |
| Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire | Industrie | | | | | | |
| | Entrepôt | | | | | | |
| | Bureau | | | | | | |
| | Centre de congrès et d'exposition | | | | | | |
| Surfaces totales en m² | | | | | | | |

9 En application des articles R. 621-11 et R. 621-62 du code du patrimoine, pour les fouilles archéologiques sur un terrain classé ou inscrit, l'autorisation de fouilles archéologiques préventives ou programmées tient lieu de l'autorisation prévue à l'article L. 621-9 du code du patrimoine et de la déclaration prévue à l'article L. 621-27 du code du patrimoine.

10 Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces accessible sur le site Service-Public.fr. La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs d'une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (article [R. 111-22 du code de l'urbanisme](#)).

11 Les destinations sont réglementées en application de l'article [R. 151-27 du code de l'urbanisme](#).

12 Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article [R. 151-28 du code de l'urbanisme](#).

13 Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un garage en espace d'accueil).

14 Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations.

15 Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles

16 Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

7. Maître d'œuvre

7.1. Si le maître d'œuvre est un architecte

Nom de l'architecte : Prénom :

Adresse : Numéro : Voie :

Lieu-dit : Localité : Pays :

Code postal : BP : Cedex : Téléphone :

Adresse électronique : @

N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : Conseil régional de :

Dans le cas d'une intervention sur un immeuble classé au titre des monuments historiques¹⁷ :

Date d'obtention du diplôme de spécialisation et d'approfondissement en architecture mention *Architecture et patrimoine* ou équivalent :

Titre : Date (jj/mm/aaaa) :

Établissement / ville / pays :

Signature et cachet de l'architecte :

7.2. Autre maître d'œuvre (notamment pour un orgue protégé¹⁸)

Nom du maître d'œuvre : Prénom :

N° SIRET :

Adresse : Numéro : Voie :

Lieu-dit : Localité :

Code postal : BP : Cedex : Téléphone :

Adresse électronique : @

Signature du maître d'œuvre :

8. Engagement du demandeur ou du déclarant

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation ou pour faire la présente déclaration. Je soussigné(e), auteur(e) de la demande ou de la déclaration, certifie exacts les renseignements fournis.

À : Date (jj/mm/aaaa) :

Nom, prénom et signature du demandeur ou du déclarant :

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la direction régionale des affaires culturelles. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Pour permettre l'utilisation des informations nominatives comprises dans ce formulaire à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

¹⁷ Le maître d'œuvre, qui intervient sur un immeuble classé, doit avoir les qualifications et expériences conformément aux articles R. 621-26 à R. 621-28 du code du patrimoine.

¹⁸ En application des articles L. 622-7, L. 622-22 et R. 622-59 du code du patrimoine, le maître d'ouvrage est tenu de confier la maîtrise d'œuvre des travaux de réparation, de relevage et de restauration d'un orgue protégé au titre des monuments historiques à un professionnel qualifié, habilité à l'exercer.

9. Informations relatives à la demande de subvention¹⁹

L'attribution d'une subvention pour les opérations de conservation et de restauration, dans la limite des crédits disponibles, est une possibilité mais n'est pas systématique.

9.1. Identification du demandeur

Non propriétaire Propriétaire

Identification de la personne mandatée pour déposer la demande de subvention (si elle est différente du représentant légal de la personne morale) : Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Fonction :

J'accepte de recevoir par courriel les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante²⁰ : @

9.2. Nature de l'opération

Études Travaux d'entretien Travaux de restauration ou de réparation

Autorisation, permis ou décision de non-opposition à déclaration préalable²¹ :

Numéro Date d'obtention (jj/mm/aaaa) :
Code Dpt Commune Année (aa) N° de dossier

9.3. Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

Date prévisionnelle de début de réalisation du projet :

Date prévisionnelle de fin de réalisation du projet :

9.4. Plan de financement détaillé prévisionnel du projet

| COÛT PRÉVISIONNEL DU PROJET | HT | TTC |
|-------------------------------------|---------------------------|--------------------|
| RÉPARTITION DU FINANCEMENT | % DU MONTANT TOTAL | MONTANT TTC |
| Autofinancement (sous-total) | | |
| Fonds propres | | |
| Emprunts ⁽¹⁾ | | |
| Mécénat | | |
| Autres ⁽¹⁾ | | |
| Aides publiques (sous-total) | | |
| Union européenne | | |
| État | | |
| Conseil régional | | |
| Conseil départemental | | |
| EPCI ⁽²⁾ | | |
| Commune | | |
| Autres ⁽¹⁾ | | |

(1) À détailler

(2) Établissement public de coopération intercommunale

¹⁹ Pour plus d'informations, reportez-vous à la notice informative subvention, Cerfa n° 52041#02.

²⁰ La date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

²¹ À compléter dans le cas où l'autorisation, le permis ou la décision de non-opposition à déclaration préalable a été obtenu préalablement à la demande de subventions pour les travaux de restauration ou de réparation.

9.5. Attestations du demandeur

Je soussigné(e), M. ou Mme

en ma qualité de propriétaire ou de représentant légal ou de personne mandatée, sollicite une subvention de l'État d'un montant de € pour la réalisation du projet.

Je reconnais avoir connaissance que mon projet ne doit pas avoir commencé²² avant la date de réception de la présente demande de subvention par les services de l'État chargés des monuments historiques.

J'atteste :

- que l'organisme que je représente est en règle au regard de ses obligations légales, administratives, sociales, fiscales et comptables.
- ne pas être assujetti(e) à la T.V.A. (pas de récupération),
- être assujetti(e) à la T.V.A. (récupération),
- bénéficiaire du Fonds de compensation de la TVA.
- assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération ou produire la pièce me confiant la maîtrise d'ouvrage de ce projet.
- Je certifie solliciter les aides publiques indiquées au plan de financement et m'engage à réunir les financements nécessaires à l'opération.
- Je m'engage à prendre en compte les éléments à caractères sociaux et environnementaux et les objectifs de développement durable dans la mise en œuvre de ce projet.
- Pour le cas d'une subvention demandée qui porte le montant total des aides publiques octroyées à une entreprise/association unique à un montant inférieur ou égal à deux cent mille euros sur trois exercices fiscaux, j'atteste²³ avoir été informé(e) que cette subvention répond aux conditions fixées par le règlement (UE) n° 1407/2013, de la Commission européenne du 18 décembre 2013, relatif aux aides *de minimis* (JOUE, L. 352 du 24/12/2013, p.1) et que l'entreprise unique n'a pas bénéficié d'un montant total d'aides publiques²⁴ supérieur à 200 000 euros sur trois exercices fiscaux dont celui en cours.
- Quand une subvention répond à la qualification d'aides d'État au sens du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, j'ai été informé(e) que la subvention d'investissement dont le montant est inférieur à cent millions d'euros par projet doit respecter le régime prévu par le règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission européenne du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, notamment son article 53 (JOUE, L. 187 du 26/06/2014, p.1). Le montant de la subvention n'excède pas la différence entre les coûts admissibles et la marge d'exploitation de l'investissement²⁵. Pour les subventions n'excédant pas un million d'euros, le montant maximal de la subvention peut à titre alternatif être fixé à 80 % des coûts admissibles.
- Je certifie l'exactitude et la sincérité des renseignements indiqués et des documents produits.

À :

Date (jj/mm/aaaa) :

Nom, prénom et signature du demandeur

Cachet du demandeur (si personne morale)

22 Le commencement d'exécution est réputé constitué par le premier acte juridique [bon de commande, marché notifié] passé pour la réalisation du projet.

23 Cette attestation permet aux pouvoirs publics de définir le cadre dans lequel ils inscrivent leur action au regard des obligations de l'Union européenne. Le droit communautaire prévoit en effet que les aides dites de minimis, et dont le montant global par entreprise/association est inférieur à un plafond de 200 000 euros sur trois ans, sont considérées comme n'affectant pas les échanges entre États membres et à ce titre ne requièrent pas une notification auprès de la Commission européenne.

24 Doivent être prises en compte les aides publiques de toute nature (subventions directes, mise à disposition de personnels ou de locaux, exonération de charges sociales ou fiscales) attribuées par l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics ou l'Union européenne.

25 La marge d'exploitation est déduite des coûts admissibles *ex ante*, sur la base de projections raisonnables, ou au moyen d'un mécanisme de récupération. L'entreprise est autorisée à conserver un bénéfice raisonnable sur la période concernée.